



Union des Ports de France :
**LES PRIORITÉS EUROPÉENNES
2020-2024**



1 Relever le défi de la transition
écologique et énergétique



2 Conforter le port
numérique et connecté



3 Renforcer le réseau de transport
au service de l'Europe



4 Investir dans les ports



5 Assurer un commerce
international ouvert et équilibré

LES PORTS : AU COEUR DU GREEN DEAL

Un port est un ensemble d'installations qui permet aux navires de marchandises ou de passagers d'être en sécurité, une autorité qui organise les services attendus par l'armateur et un écosystème créateur de valeurs, qui s'inscrit dans un environnement urbain, un tissu économique et des espaces naturels sensibles.

Les ports sont des **nœuds multimodaux** du réseau européen de transport, au service des échanges internationaux et intra-européens et de la mobilité des personnes.

Infrastructures et organisateurs de services liés aux trafics maritimes, les ports sont aussi de véritables **carrefours logistiques, industriels, énergétiques et numériques**.

S'ils ont été et sont toujours des plates-formes d'accueil d'activités logistiques, d'activités énergétiques conventionnelles et d'industries lourdes, les ports sont aussi des acteurs incontournables de la **transition écologique et énergétique**. Ils développent de plus en plus d'activités liées aux **nouvelles énergies**.

Intégrés dans les espaces urbains et naturels, les ports sont pleinement tournés vers la préservation de l'**environnement**, la lutte contre le **changement climatique** et le développement d'une **économie circulaire**¹.

Ils développent des **systèmes numériques intégrés** pour répondre aux nouveaux enjeux des mobilités. Ils sont également les points d'entrée et de sortie physiques de la data en Europe et permettent l'accueil et le développement des écosystèmes autour du numérique.

Les ports sont créateurs d'**emplois** et de **valeur ajoutée** pour leurs territoires et l'économie européenne dans son ensemble. Ils participent à l'objectif d'une **croissance bleue durable, intelligente et inclusive**, ainsi qu'à la **cohésion sociale, économique et territoriale**.

¹ <https://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire>



1 RELEVER LE DÉFI DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGÉTIQUE



Pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, l'OMI vise 50% de réduction des émissions maritimes d'ici 2050². Les ports français **adhèrent** aux objectifs de **l'Accord de Paris** et de **l'OMI** et sont en première ligne pour accompagner leur mise en œuvre, tout en développant **une stratégie de réduction de la pollution de l'air**. Les ports français contribueront à l'atteinte des objectifs du **Green Deal européen**.

Les ports français estiment que la **transition écologique et énergétique du transport maritime** passe, entre autres, par :

- la définition de **solutions internationales** pour garantir la compétitivité du secteur maritime européen, telle que la création de **nouvelles zones de contrôle des émissions**, comme celle d'une zone élargie à l'ensemble des rives de la Méditerranée proposée par la France ;
- la mise en œuvre rapide d'installations de **fourniture de carburants alternatifs et d'électricité aux navires à quai**, quelle que soit la technologie utilisée, en renforçant la convergence fiscale entre les Etats membres pour la taxation de l'énergie et des normes à l'échelle internationale.

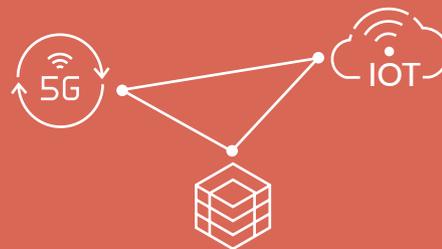


Les ports français appellent l'UE à soutenir la **transition éco-énergétique des ports** par :

- une **approche d'ensemble** de la politique des transports intra-européens, de la multimodalité et de l'internalisation des coûts externes du transport ;
- la prise en considération de la **diversité des situations des ports** tant en ce qui concerne les types de trafic qu'ils accueillent que leur intégration dans les territoires ;
- la simplification du **report modal** en permettant le déploiement de terminaux multimodaux et des aides au transport combiné, qui passe par une **révision ambitieuse de la directive sur le transport combiné**, et en renforçant les **aides aux autoroutes de la mer** ;
- une stratégie pour **l'écologie industrielle dans les ports** s'inscrivant dans le nouveau plan européen pour l'économie circulaire.

² Initial IMO Strategy on reduction of GHG emissions from ships, IMO, 13 avril 2018

2 CONFORTER LE PORT NUMÉRIQUE ET CONNECTÉ



L'accélération de la **numérisation des ports** est capitale pour répondre aux enjeux de l'évolution de la chaîne logistique, de la mobilité des personnes, de la sécurité et de la sûreté, mais aussi de l'intégration des ports dans leur territoire et de la lutte contre le changement climatique.

Les ports français :

- > encouragent le développement dans les ports des **infrastructures et réseaux numériques** ;
- > appellent l'Union à soutenir massivement, dans le cadre de sa stratégie de recherche et d'innovation, le développement industriel de la **5G**, de l'**Internet des objets** et des **technologies numériques de rupture** (blockchain, intelligence artificielle, ...) ;
- > soutiennent le déploiement des **applications télématiques portuaires et maritimes** en lien avec les solutions numériques de l'ensemble de la chaîne logistique et en y intégrant la cybersécurité.



3 RENFORCER LE RÉSEAU DE TRANSPORT AU SERVICE DE L'EUROPE

Depuis 2013, le **trafic** de marchandises et de passagers est en **constante augmentation** dans les ports français (+7% et 3% respectivement³) et les ports européens (+7% et 4% respectivement⁴).

L'augmentation du trafic requiert d'adapter les solutions de transports dans une logique de flux de porte à porte et de permettre plus particulièrement un rééquilibrage intra-européen Nord-Sud, afin de réduire l'empreinte environnementale de la chaîne logistique.

Les ports français :

- appellent à une **révision dès 2021** du règlement RTE-T en **cohérence avec la mise en œuvre du MIE 2** et avec la révision du règlement sur les corridors de fret ferroviaire ;
- suggèrent d'intégrer un **nouveau critère d'appartenance au réseau central** du RTE-T fondé sur les **corridors de fret ferroviaire** afin de garantir leur cohérence avec les corridors multimodaux du RTE-T. Il doit compléter les critères existants, dont celui relatif aux NUTS I ;
- soutiennent une notion de « **cluster portuaire** » qui respecte la diversité des situations locales et qui reconnaît toutes formes d'association de ports au service du développement du RTE-T ;
- défendent la reconnaissance du **caractère transfrontalier des ports maritimes** et des autoroutes de la mer.

³ D'après données du Ministère français de la Transition Ecologique et Solidaire

⁴ D'après données d'Eurostat



TEN tec

Réalignement des corridors RTE-T post 2020 (règlement MIE 2)

4 INVESTIR DANS LES PORTS

+ de **€3** milliards d'€ investissements
au cours des prochaines années

Les ports français :

- soutiennent un budget ambitieux pour la période 2021-2027 pour le **MIE-T**, **Horizon Europe** et les fonds européens structurels et d'investissements, tels que le **FEAMP** ou le **FEDER** ;
- insistent sur la complémentarité entre les **subventions** et les **instruments financiers** qui ne doivent pas à l'avenir s'y substituer, en particulier sur les marchés non matures ;
- encouragent la **mobilisation de tous les moyens financiers pour soutenir le déploiement des carburants alternatifs et de l'électricité à quai**, et plus largement la transition énergétique des ports : financements européens, aides d'Etat, incitatifs fiscaux ;
- demandent des soutiens pour les **projets de renouvellement portuaire** (reconstruire le port sur le port) par l'intermédiaire des mécanismes financiers les plus appropriés ;
- appellent à réviser le **RGEC** pour simplifier le financement des projets d'investissements en :
 - y intégrant une nouvelle catégorie d'aides en faveur des **terminaux multimodaux** nécessaires aux objectifs de report modal ;
 - **exemptant les fonds européens en gestion partagée**, et notamment le FEDER et le FEAMP ;
 - **exemptant** les cofinancements nationaux de projets soutenus par des fonds européens, et plus particulièrement par le MIE-T et le FEDER.
- demandent à ce que la **taxinomie** des activités durables en cours d'élaboration reconnaisse la valeur environnementale des ports.



Commerce mondial
80%
 par voie maritime



5 ASSURER UN COMMERCE INTERNATIONAL OUVERT ET ÉQUILIBRÉ

80% du commerce mondial de marchandises en volume se fait par voie maritime⁵.

Les ports français :

- soutiennent les efforts de l'UE pour garantir **l'ouverture du commerce international**, tout en renforçant sa dimension sociale et environnementale, en particulier vis-à-vis du Royaume-Uni ;
- demandent des **soutiens financiers souples** pour adapter à long-terme les infrastructures à la **sécurité et aux contrôles aux frontières** dès lors que le Royaume-Uni aura quitté l'UE ;
- soutiennent le développement de la **connectivité avec les pays voisins** (ex. rive Sud de la Méditerranée) et son extension aux pays voisins des **régions ultrapériphériques** (ex. Océan Indien, Plateau des Guyanes et Caraïbe),
- appellent à veiller à une articulation entre la **Belt and Road Initiative** et le RTE-T qui préserve la politique de développement du RTE-T et qui permette d'assurer un traitement homogène entre les ports européens.

⁵ Review of Maritime Transport 2019, CNUCED



LES PORTS FRANÇAIS FÉDÉRÉS AU SEIN DE L'UNION DES PORTS DE FRANCE

L'Union des Ports de France est l'association professionnelle qui représente **46 membres actifs regroupant l'ensemble des gestionnaires de ports français de commerce et de pêche, métropolitains et d'outre-mer.**

Les ports français se répartissent sur quatre façades maritimes européennes majeures : la Méditerranée, l'Atlantique, la Manche-Mer du Nord et les Outre-mer.

Total passagers

35 millions de passagers

9 % du trafic des ports maritimes européens

Total marchandises

390 millions de tonnes

10 % du trafic des ports maritimes européens

36% d'échanges avec l'Europe
15% avec le Royaume-Uni

Total produits de la pêche
200.000 tonnes

CONTACT

Union des Ports de France,
8 place du Général Catroux, 75017 Paris
Mathilde Pollet, responsable des affaires économiques et européennes
+33 1 42 27 52 26 - portsdefrance@port.fr

